

Une meilleure insertion sur le marché du travail pour les diplômés par la voie de l'alternance

En 2017, 33 % des diplômés de licence professionnelle, de nationalité française et âgés de 30 ans et moins, ont obtenu leur diplôme en apprentissage et 24 % en contrat de professionnalisation. En master, ces parts de diplômés sont moindres, respectivement 15 % et 6 %. En décembre 2019, les diplômés par la voie de l'alternance bénéficient de meilleures conditions d'insertion que les diplômés en formation initiale sous statut étudiant. Non seulement leur taux d'insertion sont supérieurs, mais les emplois qu'ils occupent sont en moyenne plus stables, plus qualifiés et plus rémunérateurs. En outre, les diplômés en alternance expriment des niveaux plus élevés d'adéquation et de satisfaction à l'égard de leur emploi.

Des taux d'insertion supérieurs pour les alternants

Au 1^{er} décembre 2019, les diplômés de licence professionnelle (LP) et de master LMD (hors master enseignement) qui ont obtenu leur diplôme par la voie de l'alternance en 2017 bénéficient de taux d'insertion à 30 mois supérieurs de 4 à 6 points à ceux des diplômés en formation initiale sous statut étudiant. En LP, le taux d'insertion des diplômés en contrat de professionnalisation (CP : 97 %) est légèrement supérieur à celui des diplômés en apprentissage (95 %). Ces taux d'insertion sont semblables en master (96 %).

Taux d'insertion à 30 mois des diplômés de licence professionnelle et master (en %) selon le régime d'inscription

Domaine	Formation initiale sous statut étudiant		Apprentissage		Contrat de prof. (CP)	
	LP	Master	LP	Master	LP	Master
DEG	91	93	95	96	96	95
LLA	88	87	85	92	ns	98
SHS	87	89	91	96	94	94
STS	93	92	96	96	97	97
Ensemble	91	91	95	96	97	96

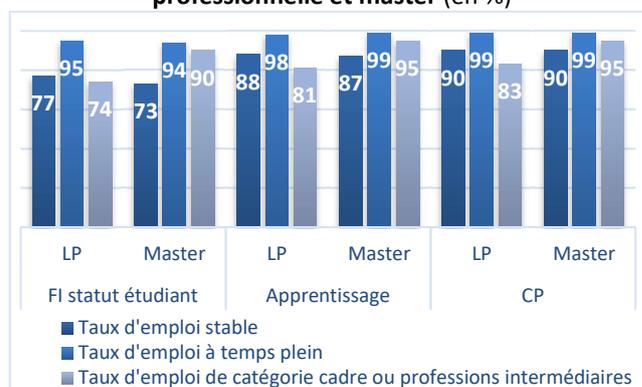
Lecture : 95 % des diplômés 2017 en apprentissage de licence professionnelle et 96 % de ceux de master LMD qui ont intégré le marché du travail sont en emploi au 1^{er} décembre 2019.

Source : MESRI-SIES. Enquête d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de licence professionnelle et master de l'université en 2017.

À l'exception des apprentis de LP Lettres-Langues-Arts (LLA), les taux d'insertion à 30 mois des alternants déclinés par domaine sont toujours supérieurs à ceux des diplômés sous statut étudiant. Ceux des apprentis et des contrats de professionnalisation diffèrent au plus d'un point, le plus souvent en faveur des CP, en Droit-Economie-Gestion (DEG) et en Sciences-Technologies-Santé (STS), domaines disciplinaires qui concentrent la majorité des diplômés, que ce soit par la voie de l'alternance ou non (90 % de l'ensemble des diplômés, 93 % des apprentis et 97 % des CP en LP, respectivement 72 %, 89 % et 91 % en Master - cf. annexe 1). En master LLA et Sciences humaines et sociales (SHS) et LP SHS, les écarts sont plus importants mais les effectifs d'alternants sont également nettement moindres.

Des emplois plus stables et plus qualifiés

Conditions d'emploi à 30 mois des diplômés de licence professionnelle et master (en %)



Emploi stable* : CDI, fonctionnaire, profession libérale ou indépendant.

Source : MESRI-SIES. Enquête d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de licence professionnelle et master de l'université en 2017.

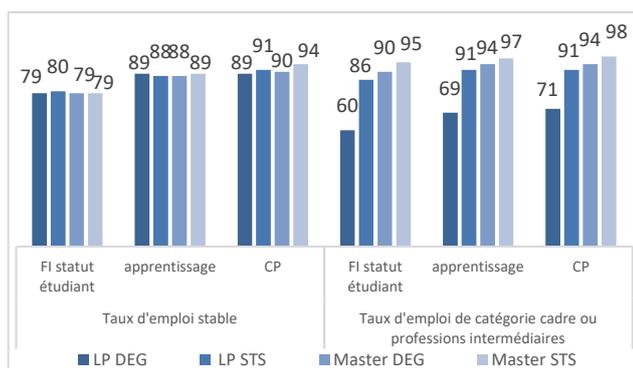
Les diplômés de licence professionnelle et master LMD par la voie de l'alternance occupent des emplois de meilleure qualité que les diplômés sous statut étudiant, quel que soit l'indicateur considéré. À 30 mois, le taux d'emploi stable des alternants est supérieur de plus de 10 points en licence professionnelle et d'environ 15 points en master. Le taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires est également plus élevé mais dans de moindres proportions : + 7 et + 9 points pour les apprentis et les CP en licence professionnelle, + 5 points en master LMD. Enfin, les diplômés par la voie de l'alternance travaillent plus souvent à temps plein (98 % à 99 % des diplômés) que les diplômés sous statut étudiant (94 % à 95 % des diplômés).

Une meilleure insertion des contrats de professionnalisation en DEG et STS

Dans les domaines DEG et STS, si les emplois occupés par les diplômés en alternance sont plus souvent stabilisés qu'après la formation sous statut étudiant, les diplômés en CP tirent leur épingle du jeu en regard des apprentis : en master, + 2 points en DEG et + 5 points en STS ; en LP, + 3 points en STS. Le taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires des CP est légèrement supérieur à celui des apprentis en LP - DEG (71 % contre 69 %, 60 %

pour diplômés sous statut étudiant) et en master - STS (98 % contre 97 %, 95 % pour diplômés sous statut étudiant).

Conditions d'emploi des diplômés en DEG et STS selon le diplôme et le régime d'inscription (en %, à 30 mois)



Source : MESRI-SIES. Enquête d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de licence professionnelle et master de l'université en 2017.

Des rémunérations supérieures après l'alternance

Les diplômés par la voie de l'alternance perçoivent un salaire net mensuel médian d'environ 1 800 euros en LP et entre 2 220 et 2 310 euros en master LMD, soit un surplus salarial de 200 à 300 euros nets mensuels par rapport aux diplômés en formation initiale sous statut étudiant. En master, le niveau de rémunération est en moyenne plus élevé pour les apprentis que pour les contrats de professionnalisation, alors qu'il est équivalent en licence professionnelle.

Si une partie des écarts salariaux mesurés pour l'ensemble des diplômés est liée à des effets de structure en particulier en master LMD, la part de l'alternance étant plus élevée notamment dans le domaine DEG un des plus rémunérateurs, les comparaisons au sein d'un même domaine disciplinaire confirment la supériorité des niveaux de rémunération des diplômés par la voie de l'alternance.

Salaire net mensuel médian à temps plein à 30 mois, en euros

Cursus et domaines disciplinaires	Formation initiale sous statut étudiant		Apprentissage		Contrat de prof. (CP)	
	LP	Master	LP	Master	LP	Master
DEG	1 580	2 100	1 760	2 350	1 700	2 210
LLA	1 500	1 720	1 650	1 850	ns	2 110
SHS	1 520	1 750	1 700	2 130	1 680	2 030
STS	1 650	2 090	1 800	2 350	1 830	2 310
Moyenne	1 610	2 000	1 800	2 310	1 790	2 220

Source : MESRI-SIES. Enquête d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de licence professionnelle et master de l'université en 2017.

Des niveaux d'adéquation et de satisfaction plus élevés

Adéquation de l'emploi, satisfaction des diplômés et mobilité géographique (en %, à 30 mois)

	Formation initiale sous statut étudiant		Apprentissage		CP	
	LP	Master	LP	Master	LP	Master
Adéquation niveau	70	77	77	86	78	87
Adéquation domaine	77	79	83	87	85	88
Satisfaction missions	90	90	92	92	93	93
Satisfaction responsab.	86	86	89	89	89	89
Satisfaction rémunérat.	65	62	70	73	71	72
Mobilité*	43	46	31	33	32	38

*Mobilité : part des emplois situés à l'extérieur de la région de l'université d'origine (y compris à l'étranger).

Source : MESRI-SIES. Enquête d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de licence professionnelle et master de l'université en 2017.

L'adéquation ressentie entre l'emploi occupé et le niveau de formation ou le domaine de spécialité du diplôme est toujours supérieure pour les apprentis ou les CP par rapport aux diplômés sous statut étudiant. Ainsi, 86 % des diplômés de master en apprentissage considèrent que l'emploi correspond à un niveau bac+5 et 87 %, à la spécialité du diplôme contre respectivement 77 % et 79 % pour les diplômés sous statut étudiant de master. En LP, les écarts sont légèrement moindres mais toujours à l'avantage des diplômés en apprentissage et plus encore, en CP. Le niveau de satisfaction à l'égard des missions dans l'emploi ou des responsabilités est également légèrement plus élevé pour les alternants (de + 2 points à + 3 points selon l'indicateur et le type d'alternance). La satisfaction exprimée en regard du niveau de rémunération est nettement moindre que pour les missions et responsabilités, mais toujours supérieure à celle des diplômés sous statut étudiant. En LP, le taux de satisfaction s'élève à 70 % pour les apprentis et à 71 % pour les CP contre 65 % en formation sous statut étudiant. En master LMD, 73 % des apprentis et 72 % des stagiaires en CP se disent globalement satisfaits de leur niveau de rémunération contre 62 % des diplômés sous statut étudiant. Enfin, les diplômés de LP et master par la voie de l'alternance restent plus souvent travailler dans leur région de formation que leurs homologues sous statut étudiant, en particulier les apprentis. Pour ces derniers, seulement 31 % en LP et 33 % en master ont quitté leur région de formation pour travailler contre respectivement 43 % et 46 % des diplômés en formation initiale sous statut étudiant.

Boris MÉNARD MESRI-SIES

Les résultats sont issus d'un dispositif d'enquêtes annuelles sur l'insertion des diplômés de master, de licence professionnelle et de DUT à l'université, coordonné par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et administré par les universités.

Population interrogée : enquête individuelle et exhaustive des diplômés des universités françaises de France métropolitaine et DOM, (hors université Paris Dauphine) ayant obtenu un diplôme de master ou de licence professionnelle en 2017, de nationalité française, âgés 30 ans et moins en 2017, n'ayant pas interrompu leurs études pendant deux années consécutives ou plus, hors poursuite ou reprise d'études dans les 2 ans.

Modalités d'enquête : la collecte des universités est multimode (courriel, téléphone, courrier). Le taux de réponse exploitable pour les diplômés de master est de 70 %, et de 67 % pour les diplômés de licence professionnelle. Les données sont corrigées pour tenir compte de la non-réponse.

Pour plus d'informations et retrouver l'ensemble des résultats par discipline de formation et par université :

https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/insertion_professionnelle/